

République française
Département de l'Hérault

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 13 juin 2014

Membres en exercice :	Date de la convocation: 06/06/2014
34	<i>L'an deux mille quatorze et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 18	
Votants: 26	Présents : Francis BOUTES, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE
Pour: 26	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Jean ARCAS par Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE par Martine GIL, Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Martine OLMOS par Yves FRAISSE, Rémy PAILLES par Jean-Pierre BARTHES, Luc SALLES par Marie-Aline EDO, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA, Bernard VIDAL par Gérard BARO
	Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP, Gérard MARCOÛRE, Antoine MARTINEZ
	Absents: Marylène FAIVRE, Gilbert LEPETITCORPS, Alain MOULY

2014_13_06_04

Objet: Gouvernance du Pays

1- De la mission thématique à la transversalité

Vu la délibération en date du 9 décembre 2005, formalisant les commissions thématiques : l'habitat, la culture, l'économie, les services, le patrimoine, l'environnement et le tourisme, déclinées en groupes de travail sur des thèmes plus particuliers,

Considérant l'installation du nouveau Comité Syndical du Pays,

Considérant le nouvel organigramme du Pays et la gouvernance qui en découle,

Considérant le Cadre Stratégique 2014-2020 sur le vivre ensemble,

Monsieur le Président propose de travailler dans la transversalité et de formaliser deux commissions de pôle :

- Commission de pôle cohésion sociale,
- Commission de pôle développement économique.

Le pôle ressources et moyens, quant à lui, ne nécessite pas cette méthodologie de gouvernance.

Ces commissions de pôle se déclineront en comités de pilotage avec deux élus référents, un Président et un Vice-président.

En fonction de la nature des projets menés, des groupes de travail pourront aussi se former ponctuellement afin de permettre l'intervention de personnes ressources et de traiter de questions techniques ne bouleversant pas le contenu des décisions issues des actes administratifs.

Le rôle de chaque instance :

La commission de pôle traite de la stratégie globale en termes de cohésion sociale ou de développement économique.

Le comité de pilotage est opérationnel. Il suit un projet ou un programme, de sa naissance à son évaluation.

Le groupe de travail apporte un éclairage technique sur un dossier précis.

Le schéma ci-joint récapitule le mode de gouvernance du Pays.

Dans un second temps, il convient de renouveler la désignation des représentants du Comité syndical au sein des commissions de pôle et des comités de pilotage.

2- La composition des commissions de pôle

Considérant les nouveaux statuts votés le 7 Mars 2014,
Considérant la nouvelle géographie du territoire composé de 100 communes et de 7 communautés de communes,
Considérant les statuts du conseil de développement,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de composer ces commissions de pôle de la façon suivante :

- 5 représentants du Comité syndical,
- 14 membres pour les communautés de communes :
 - Avène-Bédarieux-Lamalou-Taussac-Le Bouquet d'Orb : 4
 - Canal-Lirou Saint-Chinianais : 3
 - Avant-Monts du Centre Hérault : 3
 - Pays Saint-Ponais : 1
 - Le Minervois : 1
 - Orb-Jaur : 1
 - Orb et Taurou : 1.
- 9 représentants du Conseil de Développement,
- Le Président du Comité syndical,
- Le Président du Conseil de développement.

Soit au total 30 membres.

3- La composition des comités de pilotage

Considérant le Cadre Stratégique 2014-2020 sur le vivre ensemble,

Pour chaque comité de pilotage, un Président pourrait être désigné afin de permettre l'effcience des dossiers et d'assurer la continuité du service.

4- Le mode de gouvernance du Pays

En conclusion, le Président propose à l'assemblée :

- d'adopter la hiérarchie des différentes instances du Pays s'articulant ainsi :
 - 1- Le Comité syndical (voix délibérative),
 - 2- Le Bureau (prend des décisions dans les limites des pouvoirs qui lui sont confiés par le Comité syndical),
 - 3- Les Commissions de pôles (voix consultative),
 - 4- Les Comités de pilotage (voix consultative).
- d'adopter le schéma de gouvernance du Pays annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint Chinian, le 13 Juin 2014.

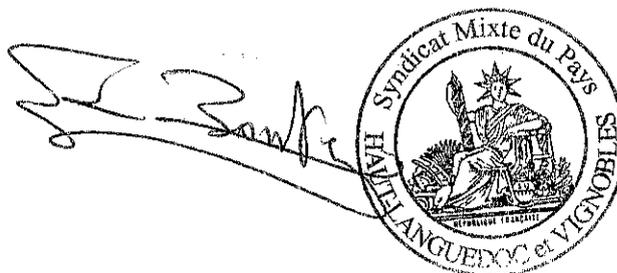
COURRIER ARRIVÉ

26 JUIN 2014

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Le Président,
Francis BOUTES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

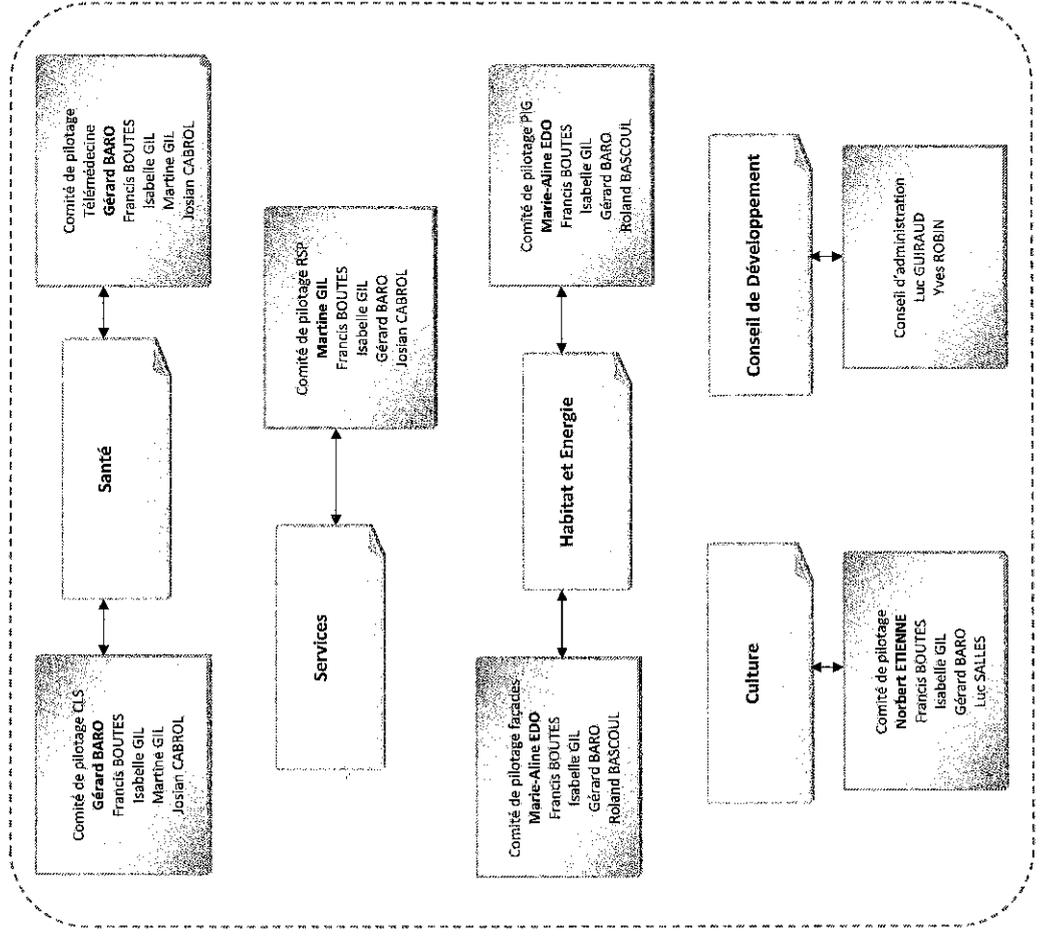


GOUVERNANCE DU PAYS

Commission « Pôle Cohésion Sociale »

Présidente de la commission: **Cohésion sociale** : Isabelle GIL
 Vice-président de la commission: **Cohésion sociale** : Gérard BARO
 5 membres du Comité syndical :

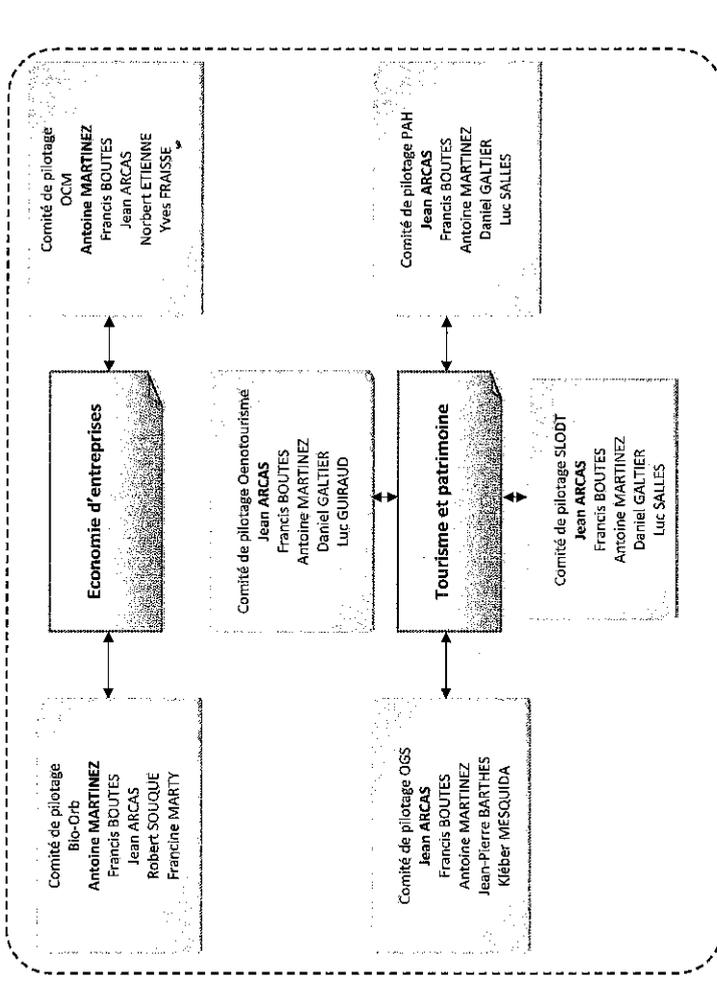
- Norbert ETIENNE
- Luc SALLES
- Martine GIL
- Marie-Aline EDO
- Josian CABROL



Commission « Pôle Développement Economique »

Président de la commission: **Développement économique** : Antoine MARTINEZ
 Vice-président de la commission: **Développement économique** : Jean ARCAS
 5 membres du Comité syndical :

- Jean-Pierre BERRAUD
- Gérard MARCOUIRE
- Daniel GALTIER
- Luc GUIRAUD
- Luc SALLES



Pôle Ressources et Moyens

GAL Leader

12 membres titulaires
 12 membres suppléants

Appels d'offres

MAPA